



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009*

Titre XI Dépenses d'équipement

Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

Table des matières

	<i>Page</i>
A. Vue d'ensemble	2
B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	7
1. Siège	7
2. Office des Nations Unies à Genève	8
3. Office des Nations Unies à Vienne	8
4. Office des Nations Unies à Nairobi	9
5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	10
6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	11
7. Commission économique pour l'Afrique	12
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	13

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 6 (A/62/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 6 (A/61/6/Rev.1)*.



A. Vue d'ensemble

- 32.1 Le présent chapitre indique les ressources nécessaires pour couvrir le coût des projets envisagés au titre des dépenses d'équipement, à savoir les travaux de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien à exécuter dans les principaux immeubles appartenant à l'ONU dans le monde entier, y compris les travaux de modernisation des bâtiments existants et des installations techniques. Les ressources au titre des dépenses d'équipement sont centralisées dans le présent chapitre afin d'assurer une approche coordonnée et systématique de la gestion des installations, des gros travaux d'entretien et des travaux de construction. Les ressources nécessaires au financement des dépenses de personnel et des frais d'administration et de gestion des activités prévues sont inscrites aux chapitres correspondants des projets de budget-programme du Siège, des Offices des Nations Unies de Vienne et de Genève et des commissions régionales pour l'exercice biennal 2008-2009.
- 32.2 Les critères sur lesquels on se fonde pour déterminer si des projets doivent être rangés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration ou dans celle des gros travaux d'entretien sont les suivants : les projets coûteux portant sur les infrastructures et qui ont pour effet de modifier ou d'améliorer notablement les installations sont classés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration, tandis que ceux ayant pour objet de réparer ou de remplacer des installations existantes (chauffage, ventilation et climatisation, installations électriques, plomberie, menuiserie, dispositifs de sécurité, etc.) afin de les maintenir en état de marche sont rangés dans celle des gros travaux d'entretien. Au fil du temps, on a également été amené à envisager de grands projets d'équipement portant sur l'infrastructure, par exemple sur la mise à niveau des serveurs et le réseau d'entreprise de l'ONU, en vue d'assurer la modernisation et le remplacement de l'ensemble des systèmes informatiques pour les adapter à l'évolution des techniques et aux besoins des utilisateurs. Il y a eu aussi des projets de renforcement de la sécurité qui comprenaient des volets portant à la fois sur les technologies de l'information et les infrastructures matérielles. Ces projets sont classés dans la catégorie des travaux de transformation et d'amélioration. Toutefois, du fait des mutations technologiques, le remplacement d'installations existantes implique souvent l'introduction de nouvelles caractéristiques et une amélioration notable de ces installations, ce qui brouille la distinction entre les deux catégories. Chaque projet envisagé est évalué sur la base des critères et rangé dans la catégorie qui est jugée la plus appropriée. Nombre de projets inclus dans la partie du budget consacrée aux gros travaux d'entretien ont un caractère récurrent qui tient à la nécessité de maintenir les bâtiments en bon état alors que, en règle générale, les projets portant sur des travaux de transformation et d'amélioration ont un caractère ponctuel ou sont échelonnés sur plusieurs années.
- 32.3 Les projets qui sont prévus dans ce chapitre concernent le sous-programme 4 (Services d'appui) du programme 24 (Services de gestion et services centraux d'appui) du plan-programme biennal pour la période 2008-2009 (A/61/6/Rev.1). Le sous-programme vise à assurer une planification, une gestion, un entretien et un fonctionnement efficaces de toutes les installations de l'Organisation et à fournir en commun l'appui nécessaire aux autres tâches dont doit s'acquitter l'Organisation. Les réalisations escomptées et les indicateurs de résultat liés expressément à la gestion des projets de construction sont inclus dans le cadre logique du Bureau des services centraux d'appui et des services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi, ainsi que des commissions régionales, selon qu'il convient.
- 32.4 Au Siège, les projets proposés au titre du présent chapitre relèvent du Bureau des services centraux d'appui. Les services administratifs de Genève, de Vienne et de Nairobi et des commissions régionales sont chargés, dans leurs domaines de compétence respectifs, de l'exécution des projets relevant du présent chapitre et de l'administration des ressources correspondantes. Les projets liés à la sûreté et à la sécurité des locaux des Nations Unies dans tous les grands lieux d'affectation qui

sont prévus dans le présent chapitre seront exécutés en étroite coordination avec le Département de la sûreté et de la sécurité. Dans le cadre d'un budget limité, les fonctionnaires chargés de la gestion des installations doivent établir un ordre de priorité pour la réalisation des projets nécessaires dans les lieux où elles sont situées. C'est la raison pour laquelle les ressources demandées au titre des travaux de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien peuvent varier d'un exercice à l'autre. Chaque office ou bureau des Nations Unies est responsable en dernier ressort de la qualité et de la sûreté de ses locaux.

- 32.5 Dans l'esprit de la résolution 52/220 de l'Assemblée générale, le Bureau des services centraux d'appui exercera des fonctions de coordination en fournissant des orientations et des directives intégrées et coordonnées et une assistance technique aux lieux d'affectation hors Siège pour l'exécution des projets susmentionnés. Le Bureau a désigné un administrateur qui est chargé de superviser les projets des bureaux extérieurs et plus particulièrement de contrôler la gestion de grands chantiers tels que la construction de nouvelles installations à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. La Division de la planification des programmes et du budget exerce également une surveillance en analysant les demandes de crédits et en s'assurant qu'elles ne sont pas réitérées dans les budgets de plusieurs exercices biennaux successifs pour les mêmes projets. Des justifications sont demandées pour tous les projets, y compris pour ceux qu'il est proposé de reporter ou qui sont échelonnés sur plusieurs exercices biennaux.
- 32.6 L'ampleur des gros travaux d'entretien varie selon l'âge des bâtiments, le type de construction, le climat et la qualité des programmes d'entretien courant. Certains des immeubles du Siège de l'ONU ont plus de 50 ans et doivent être entretenus plus activement si l'on veut éviter qu'ils deviennent vétustes sur les plans structurel, fonctionnel et technique. De plus, l'introduction des nouvelles technologies utilisées dans les communications, la bureautique et l'information oblige à réaménager les bâtiments de façon qu'ils puissent accueillir le matériel spécialisé nécessaire. De même, les nouvelles réglementations en vigueur en matière de sécurité et d'environnement imposent de rénover continuellement certains bâtiments pour les rendre conformes aux normes actuelles dans des domaines comme la sécurité incendie, la protection antisismique, l'accès des personnes handicapées, la qualité de l'air, l'élimination de l'amiante et la manutention des matières dangereuses et toxiques.
- 32.7 Or, depuis la création de l'Organisation, la gestion et l'entretien des locaux dont celle-ci est propriétaire ont pâti de l'insuffisance des ressources allouées aux travaux d'entretien préventif et de réparation. Si ces travaux sont plusieurs fois reportés, des pannes surviennent et, inévitablement, une part considérable d'allocations budgétaires déjà réduites doit être transférée du poste des travaux d'entretien courant à celui des réparations d'urgence. De plus, comme les projets de transformation et d'amélioration sont bien souvent longs à réaliser ou ne peuvent être exécutés qu'à la bonne saison, il arrive fréquemment qu'ils ne puissent pas être menés à terme au cours de l'exercice pour lequel des crédits ont été ouverts, ce qui ne fait que les reporter aux exercices ultérieurs.
- 32.8 Pour améliorer l'état des immeubles du Siège, l'Assemblée générale, par sa résolution 61/251, a approuvé un plan-cadre d'équipement et la date prévue pour le démarrage des travaux est fixée à 2008. Certains projets devront néanmoins faire l'objet d'un financement au titre des travaux de transformation et d'amélioration et des gros travaux d'entretien au Siège, car plusieurs installations nécessitent des réparations urgentes et les travaux prévus dans le plan-cadre d'équipement pour leur rénovation ne seront pas effectués dans les prochaines années ou elles ne sont pas envisagées par ce plan.
- 32.9 On se souviendra que, dans sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter une proposition détaillée sur un cadre opérationnel mondial de sécurité et de

continuité des opérations informatiques et de reprise après sinistre et que, dans sa résolution 60/266, elle l'a également prié de présenter à la reprise de sa soixante et unième session un rapport complet sur le projet de créer, dans le cadre des missions de maintien de la paix, des centres de données pour la reprise après sinistre et la continuité des activités, ainsi qu'un centre secondaire actif de transmissions et un centre de reprise après sinistre et de continuité des activités dans le domaine des technologies de l'information. Après que l'Assemblée aura examiné le projet et les demandes de ressources correspondantes, et pris une décision à ce sujet, des crédits d'un montant approprié seront incorporés au moment de l'adoption du budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009, en décembre 2007, pour couvrir les dépenses afférentes à cet exercice. En conséquence, les prévisions de dépenses relatives au projet de création d'un centre de données hors de la zone de la mission et d'un centre secondaire de transmissions n'ont pas été incluses dans les présentes propositions. Les montants prévus dans le présent chapitre pour les centres de traitement informatique et le dispositif de continuité des activités concernent uniquement les installations internes conçues pour le Siège et les bureaux hors Siège; ils représentent le coût de la composante interne du dispositif de continuité des activités et n'englobent pas les dépenses afférentes au projet de création d'un centre de données et d'un centre secondaire de transmissions à l'extérieur.

- 32.10 Le montant total de 55 157 500 dollars inscrit au présent chapitre représente une diminution de 23 374 500 dollars, soit 29,8 %, par rapport aux crédits révisés pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour la deuxième phase de l'exécution de travaux de construction liés à la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève, la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et la première phase du projet relatif au réseau d'entreprise (8 017 500 dollars, 4 074 900 dollars et 8 083 100 dollars, respectivement).
- 32.11 Plusieurs projets prévus pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre du présent chapitre avaient été approuvés antérieurement par l'Assemblée générale mais, soit constituent la poursuite de projets pluriannuels adoptés précédemment, soit avaient dû être reportés en raison de conflits de priorités entre différents travaux. Les projets envisagés au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et au titre des gros travaux d'entretien sont présentés au tableau 32.3, une distinction étant établie entre projets reportés d'exercices antérieurs, projets échelonnés sur plusieurs années, projets récurrents et nouveaux projets. Les propositions budgétaires pour l'exercice biennal 2008-2009 recouvrent donc : a) la continuation d'un programme de rattrapage qui devrait s'étaler sur les exercices à venir et b) les projets considérés comme absolument indispensables pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations et des infrastructures connexes aux fins de l'appui aux programmes de fond.
- 32.12 Conformément aux résolutions 57/304 et 58/270 de l'Assemblée générale et aux objectifs qu'il a énoncés dans ses rapports sur le renforcement de l'ONU et la stratégie en matière de technologie de l'information et de la communication (voir A/57/387 et Corr.1 et A/57/620), le Secrétaire général a élaboré des projets d'investissements dans l'infrastructure. Il est prévu de poursuivre l'exécution du projet de réseau d'entreprise en allouant un montant de 3 500 000 dollars à deux lieux d'affectation en vue de moderniser leur infrastructure de câblage pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par l'Internet, la continuité des activités en cas de sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU. Comme le projet de recâblage concerne deux lieux d'affectation seulement – l'Office des Nations Unies à Genève et l'Office des Nations Unies à Nairobi –, l'exécution sera coordonnée par leurs services administratifs respectifs en liaison étroite avec le Bureau des services centraux d'appui. Un montant total de 18 992 500 dollars est prévu dans le présent chapitre pour mettre à niveau et améliorer les infrastructures technologiques et de communication dans tous les lieux d'affectation importants, contre un montant de 21 911 700 dollars alloué à la technologie pour l'exercice biennal 2006-2007.

Chapitre 32 Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

32.13 Le tableau 32.1 indique la répartition estimative en pourcentage des ressources inscrites au présent chapitre.

Tableau 32.1

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Transformation et amélioration des locaux	60,1	–
B. Gros travaux d'entretien	33,6	–
C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies	6,3	–
Total	100,0	–

Tableau 32.2

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	<i>2004-2005 (dépenses effectives)</i>	<i>2006-2007 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actualisation des coûts</i>	<i>Actualisation des coûts</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pourcentage</i>			
A. Transformation et amélioration des locaux							
1. Siège	32 874,3	19 822,7	(377,2)	(1,9)	19 445,5	1 264,5	20 710,0
2. Genève	32 931,5	15 648,6	(11 637,6)	(74,4)	4 011,0	113,0	4 124,0
3. Vienne	1 922,9	1 879,1	1 311,6	69,8	3 190,7	116,0	3 306,7
4. Nairobi	8 252,3	3 083,1	(1 292,1)	(41,9)	1 791,0	298,0	2 089,0
5. CESAP	2 725,9	2 133,7	(643,7)	(30,2)	1 490,0	103,0	1 593,0
6. CEPALC	2 425,3	1 704,2	(353,2)	(20,7)	1 351,0	82,4	1 433,4
7. CEA	4 674,6	6 441,8	(4 588,8)	(71,2)	1 853,0	308,2	2 161,2
Total partiel	85 806,8	50 713,2	(17,581,0)	(34,7)	33 132,2	2 285,1	35 417,3
B. Gros travaux d'entretien							
1. Siège	8 933,1	8 634,6	43,8	0,5	8 678,4	564,3	9 242,7
2. Genève	4 547,1	5 062,4	119,6	2,4	5 182,0	146,2	5 328,2
3. Vienne	682,2	798,4	101,9	12,8	900,3	32,7	933,0
4. Nairobi	1 514,4	1 926,7	(500,1)	(26,0)	1 426,6	237,4	1 664,0
5. CESAP	1 341,8	1 484,2	75,8	5,1	1 560,0	107,9	1 667,9
6. CEPALC	333,6	537,1	(299,1)	(55,7)	238,0	14,4	252,4
7. CEA	548,5	1 292,3	(752,3)	(58,2)	540,0	89,7	629,7
Total partiel	17 900,7	19 735,7	(1 210,4)	(6,1)	18 525,3	1 192,6	19 717,9
C. Réseau d'entreprise de l'ONU	–	8 083,1	(4 583,1)	(56,7)	3 500,0	227,6	3 727,6
Total	103 707,5	78 532,0	(23 374,5)	(29,8)	55 157,5	3 705,3	58 862,8

Tableau 32.3

État des projets prévus pour l'exercice biennal 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Siège	Office des Nations Unies à Genève	Office des Nations Unies à Vienne	Office des Nations Unies à Nairobi	CESAP	CEPALC	CEA
A. Transformation et amélioration des locaux							
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	170,0	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	8 618,0	3 511,0	1 853,7	1 620,0	490,0	851,0	320,0
Projets récurrents	900,0	–	–	–	–	–	–
Nouveaux projets pour 2008-2009	9 927,5	500,0	1 337,0	171,0	1 000,0	330,0	1 533,0
Total partiel	19 445,5	4 011,0	3 190,7	1 791,0	1 490,0	1 351,0	1 853,0
B. Gros travaux d'entretien							
Projets reportés d'exercices antérieurs	–	–	–	–	–	–	–
Projets échelonnés sur plusieurs années	–	3 380,0	–	–	813,0	–	–
Projets récurrents	6 723,0	715,0	900,3	1 426,6	130,0	123,0	540,0
Nouveaux projets pour 2008-2009	1 955,4	1 087,0	–	–	617,0	115,0	–
Total partiel	8 678,4	5 182,0	900,3	1 426,6	1 560,0	238,0	540,0
Total partiel A, B	28 123,9	9 193,0	4 091,0	3 217,6	3 050,0	1 589,0	2 393,0
C. Réseau d'entreprise de l'ONU							
	–	3 000,0	–	500,0	–	–	–
Total partiel	–	3 000,0	–	500,0	–	–	–
Total	28 123,9	12 193,0	4 091,0	3 717,6	3 050,0	1 589,0	2 393,0

32.14 Les montants ci-dessus doivent être considérés dans le contexte de la valeur estimative (terrain non compris) des bâtiments appartenant à l'Organisation des Nations Unies, telle qu'elle a été évaluée en 2006, soit :

- a) Siège : 770 696 000 dollars (coût de remplacement du complexe);
- b) Office des Nations Unies à Genève : 785 774 000 dollars;
- c) Office des Nations Unies à Vienne : 1,3 milliard de dollars (le Centre international de Vienne appartient au Gouvernement autrichien);
- d) Office des Nations Unies à Nairobi : 62 766 600 dollars (valeur estimative du complexe de Gigiri);
- e) Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) : 87 281 000 dollars (valeur estimative du complexe);
- f) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) : 39 140 000 dollars (valeur estimative du complexe);
- g) Commission économique pour l'Afrique (CEA) : 166 096 000 dollars (valeur estimative du complexe).

B. Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

1. Siège

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 28 123 900 dollars

- 32.15 Les ressources prévues pour le Siège comprennent un montant de 19 445 500 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (nouveaux projets : environ 50 %; projets échelonnés sur plusieurs années : 45 %; projets récurrents : moins de 5 %) et un montant de 8 678 400 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : environ 75 %; nouveaux projets : environ 25 %), soit 28 123 900 dollars au total, ce qui représente une diminution nette de 333 400 dollars, soit 1,2 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour les projets de sûreté et de sécurité et l'amélioration des équipements d'information au titre de cet exercice (3 millions de dollars et 1 120 500 dollars, respectivement), ainsi qu'à une réduction du montant prévu pour l'infrastructure (3 500 000 dollars), et elle est en partie compensée par une augmentation de 5 280 000 dollars imputable à la réalisation de l'étude de faisabilité sur le projet de construction de locaux à usage de bureaux à long terme (résolution 60/282 de l'Assemblée générale) et une hausse des dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien pour le matériel de sécurité, qui se chiffrent à 2 230 000 dollars. À l'intérieur de l'enveloppe de 28 123 900 dollars, un montant de 13 270 900 dollars est prévu pour les améliorations technologiques et la modernisation de l'infrastructure technologique du Bureau des services centraux d'appui, à rapprocher du montant de 13 090 800 dollars alloué au même titre au cours de l'exercice biennal 2006-2007. Ce montant de 13 270 900 dollars permettrait d'assurer la mise à niveau des systèmes opérationnels existant au Siège tels que le réseau local, le réseau de sauvegarde et stockage et l'infrastructure Internet, ainsi que l'entretien des dispositifs de sécurité du Siège.
- 32.16 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (19 445 500 dollars) se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :
- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| a) Amélioration des installations et des infrastructures | 7 480 000 |
| b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux | 3 134 200 |
| c) Amélioration de l'infrastructure, y compris les réseaux locaux, les réseaux de sauvegarde et stockage et l'infrastructure Internet | 8 831 300 |
| Total | 19 445 500 |
- 32.17 Les ressources prévues pour les gros travaux d'entretien du Siège se chiffrent à 8 678 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 43 800 dollars. Elles couvrent le coût des opérations d'entretien touchant la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, de l'atelier de réparation, des installations électriques et de la plomberie, le remplacement des moquettes, tentures et tapisseries, la menuiserie, la peinture, la maintenance des systèmes de sécurité, l'élimination de l'amiante et le contrôle de l'environnement, l'entretien des œuvres des bâtiments et des espaces verts, ainsi que des travaux d'entretien général urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs. L'accroissement est lié essentiellement à une augmentation des dépenses au titre de la maintenance des systèmes de sécurité, qui est compensée en partie par une diminution de celles afférentes à l'entretien de la résidence du Secrétaire général, à l'élimination de l'amiante et au contrôle de l'environnement.

2. Office des Nations Unies à Genève

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 193 000 dollars

- 32.18 Les ressources prévues comprennent un montant de 4 011 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 88 %; nouveaux projets : 12 %) et un montant de 5 182 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : 65 %; projets récurrents : 14 %; nouveaux projets : 21 %), soit 9 193 000 dollars, au total, ce qui représente une diminution de 11 518 000 dollars, soit 55,6 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour la deuxième phase des projets de sécurité approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/276 au titre de l'exercice 2006-2007 et l'amélioration du matériel de l'imprimerie de la Division des services de conférence de l'Office de Nations Unies à Genève (8 017 500 dollars et 1 063 600 dollars, respectivement).
- 32.19 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 4 011 000 dollars, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :
- | | | |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| a) | Amélioration des installations de conférence et des infrastructures connexes | 2 611 000 |
| b) | Amélioration de l'infrastructure, y compris le Réseau métropolitain de l'Office des Nations Unies à Genève, le réseau de sauvegarde et stockage et le système d'alimentation sans interruption pour le centre de traitement informatique existant sur les lieux | 1 400 000 |
| | Total | 4 011 000 |
- 32.20 Un montant de 5 182 200 dollars, soit une augmentation de 119 600 dollars, est demandé au titre des gros travaux d'entretien des locaux de l'Office des Nations Unies à Genève. Ce montant couvre le coût des opérations d'entretien touchant la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, de l'atelier de réparation, des installations électriques et de la plomberie, l'entretien des œuvres des bâtiments (travaux de réparation des toitures et d'imperméabilisation, de maçonnerie, etc.), le remplacement d'ascenseurs, l'entretien des espaces verts et d'autres travaux d'entretien général urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs. L'augmentation est liée aux ressources prévues pour les gros travaux de réparation des toitures.

3. Office des Nations Unies à Vienne

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 091 000 dollars

- 32.21 Les ressources prévues comprennent un montant de 3 190 700 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 58 %; nouveaux projets : environ 42 %) et un montant de 900 300 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100 %), soit 4 091 000 dollars au total. Elles représentent la part des dépenses incombant à l'Office dans le financement de la réfection et de l'entretien des locaux du Centre international de Vienne, qui est géré par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la base d'un accord de partage des coûts conclu entre les organisations ayant leur siège à Vienne et le gouvernement hôte (en ce qui concerne les gros

travaux d'entretien) et comprennent une contribution de 117 700 dollars (100 000 euros) qui correspond à la part des dépenses devant être imputées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour le financement du nouveau centre de conférences qui est en cours de construction, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la construction d'installations de conférence supplémentaires au centre international de Vienne (A/61/166). Ces ressources couvrent les dépenses afférentes aux travaux suivants : poursuite du remplacement de la moquette à différents étages des bâtiments du Centre après l'achèvement du désamiantage échelonné qui est en cours, réaménagement des bâtiments pour rationaliser l'utilisation de l'espace disponible et l'adapter aux besoins les plus récents, remplacement des éclairages et des systèmes de câblage. À l'intérieur de l'enveloppe globale, un montant est également prévu pour un projet ponctuel portant sur la création d'un second centre de traitement informatique dans les locaux de l'Office. Un espace disponible a été identifié au sous-sol du nouveau bâtiment des conférences et le pays hôte a accepté de prendre en charge la construction de ces installations; l'Office assumerait néanmoins la responsabilité de tous les autres travaux à exécuter, notamment ceux qui concernent les cloisons, la climatisation, la ventilation, les câbles à fibres optiques et le câblage de réseau et les systèmes de sécurité. Le conteneur qui abrite actuellement le centre temporaire de traitement informatique sera retiré des lieux à la fin de 2008.

32.22 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 3 190 700 dollars, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 853 700
b) Amélioration de l'infrastructure : équipements pour un centre informatique de secours	1 337 000
Total	3 190 700

32.23 Un montant de 900 300 dollars est demandé au titre des gros travaux d'entretien des locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne. Ce montant couvre le coût des opérations d'entretien touchant la maintenance des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation, de l'atelier de réparation, l'entretien des façades extérieures des bâtiments, du système de transmission des documents, des installations électriques et de la plomberie, des espaces verts et d'autres travaux d'entretien général urgents à exécuter.

4. Office des Nations Unies à Nairobi

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 217 600 dollars

32.24 Les ressources prévues comprennent un montant de 1 791 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 90 %; nouveaux projets : environ 10 %) et un montant de 1 426 600 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100%), soit 3 217 600 dollars au total, ce qui représente une diminution de 1 792 200 dollars, soit 35,8 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution résulte essentiellement de la non-reconduction de crédits ponctuels afférents à une installation d'irrigation par aspersion pour le parc ainsi qu'à la réfection et à la reconfiguration d'aires de stationnement, et d'une réduction des prévisions de dépenses au titre des gros travaux d'entretien. Sur le montant total demandé de 3 217 600 dollars, 171 000 dollars concernent les améliorations des installations de sécurité et de sûreté, en particulier les portes blindées et les systèmes de contrôle de sécurité qui sont situés dans les nouveaux bureaux aménagés en espaces ouverts. Le montant demandé pour les travaux de transformation et

d'amélioration des locaux couvre les dépenses afférentes à la poursuite du projet pluriannuel de rénovation des bureaux, à la mise en œuvre des mesures définies dans le cadre du Système de gestion de l'environnement, à la poursuite du projet pluriannuel de rénovation de l'ensemble des locaux de restauration, à la transformation de l'ancien économat en locaux à usage de bureaux et à l'installation des portes blindées et des systèmes de contrôle susmentionnés.

32.25 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 1 791 000 dollars, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 620 000
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	171 000
Total	1 791 000

32.26 Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien (1 426 600 dollars) couvre les dépenses afférentes aux opérations d'entretien des systèmes de ventilation et de climatisation, des installations électriques, des œuvres des bâtiments (y compris la mise à niveau des installations qui hébergent le matériel téléphonique et informatique), des espaces verts et du matériel de conférence, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs.

5. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 050 000 dollars

32.27 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 490 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 33%; nouveaux projets : environ 67 %) et un montant de 1 560 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 52%; nouveaux projets : 40%; projets récurrents : 8%), soit 3 050 000 dollars au total, ce qui représente une diminution nette de 567 900 dollars, soit 15,7 %, par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution s'explique essentiellement par la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour l'amélioration de l'infrastructure technologique (435 000 dollars), ainsi que par le niveau des dépenses afférentes à la poursuite du projet d'amélioration du cadre de travail et de rationalisation de l'utilisation des locaux (150 000 dollars). Les installations de sécurité et de sûreté doivent faire l'objet d'autres améliorations au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Ces améliorations concernent la poursuite de l'opération de mise à niveau des systèmes de sécurité incendie pour les mettre en conformité aux normes internationales du code incendie. Les travaux correspondants, dont le coût se chiffre à 400 000 dollars, constituent la deuxième tranche du programme ordinaire de transformation et d'amélioration des locaux visant à moderniser les installations techniques de sécurité devenues obsolètes. En outre, un montant de 190 000 dollars est demandé pour mettre à niveau les systèmes informatiques, notamment le réseau local et le réseau longue distance de la CESAP en vue de les rendre plus fiables et plus sûrs, et pour agrandir le réseau sans fil à l'intérieur du complexe de la Commission de manière à l'étendre à l'ensemble des bâtiments et au centre de conférences des Nations Unies.

32.28 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 1 490 000 dollars, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	600 000
b) Amélioration installations de conférence et des infrastructures connexes	300 000
c) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	400 000
d) Amélioration de l'infrastructure, y compris le réseau local, le réseau longue distance et le réseau sans fil	190 000
Total	1 490 000

32.29 Un montant de 1 560 000 dollars est prévu au titre des gros travaux d'entretien, soit une augmentation de 75 800 dollars, pour couvrir les dépenses afférentes aux opérations d'entretien des installations électriques, des systèmes de ventilation et de climatisation (y compris un important projet de modernisation des panneaux réticulaires), des moquettes, tapisseries et tentures, des œuvres des bâtiments (y compris l'amélioration des zones situées près des ascenseurs dans le hall), à des travaux d'entretien général et à divers travaux d'entretien urgents à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs. L'augmentation est liée aux travaux de maintenance à effectuer sur les installations électriques pour remplacer les panneaux réticulaires existants qui ont atteint la fin de leur durée de service.

6. Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 589 000 dollars

32.30 Les ressources prévues pour la Commission comprennent un montant de 1 351 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets reportés : environ 12 %; projets échelonnés sur plusieurs années : 63 %; nouveaux projets : 25 %) et un montant de 238 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : environ 52 %; nouveaux projets : environ 48 %), soit 1 589 000 dollars au total, ce qui représente une diminution de 652 300 dollars (29,1 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour l'amélioration des locaux à usage de bureaux (535 000 dollars) et la réalisation d'aménagements dans les installations du complexe en vue de les rendre accessibles aux personnes handicapées (100 000 dollars). Il est prévu d'apporter d'autres améliorations aux installations de sécurité et de sûreté, pour un coût estimatif de 180 000 dollars, au cours de l'exercice biennal 2008-2009 afin d'assurer la mise à niveau normale des installations existantes. Ces travaux porteront sur l'amélioration des issues de secours, du système de tuyaux d'incendie et de la guérite de sécurité de l'entrée nord, ainsi que sur la construction d'une clôture d'enceinte (du fait de l'édification d'un complexe résidentiel à proximité) et l'aménagement d'un chemin de ronde le long de la nouvelle clôture.

32.31 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (1 351 000 dollars) se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	1 021 000
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux	180 000
c) Amélioration de l'infrastructure, y compris l'installation d'un groupe électrogène de secours pour le Centre de calcul	150 000
Total	1 351 000

32.32 Un montant de 238 000 dollars est prévu au titre des gros travaux d'entretien, soit une diminution de 299 100 dollars, pour couvrir les dépenses afférentes aux opérations d'entretien des installations électriques et des systèmes de ventilation et de climatisation, ainsi qu'à d'autres travaux d'entretien général à exécuter pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs, notamment le remplacement de trois grandes citernes de diesel. La diminution est imputable à la réduction des dépenses prévues au titre de l'entretien des œuvres des bâtiments.

7. Commission économique pour l'Afrique

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 393 000 dollars

32.33 Les ressources prévues pour la Commission comprendraient un montant de 1 853 000 dollars pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux (projets échelonnés sur plusieurs années : environ 17 %; nouveaux projets : environ 83 %) et un montant de 540 000 dollars pour les gros travaux d'entretien (projets récurrents : 100%), soit 2 393 000 dollars au total, ce qui représente une diminution de 5 341 100 dollars (69 %) par rapport au crédit révisé pour l'exercice biennal 2006-2007. Cette diminution tient essentiellement à la non-reconduction des crédits ponctuels alloués pour la construction de nouveaux bureaux à la CEA et l'amélioration des services de conférence (4 074 900 dollars et 607 200 dollars, respectivement), ainsi qu'à une réduction des dépenses au titre des gros travaux d'entretien. L'Assemblée générale continuera de recevoir des informations sur l'état d'avancement des travaux de construction de nouvelles installations de conférence dans un rapport distinct.

32.34 Le montant prévu pour les travaux de transformation et d'amélioration des locaux, qui s'élève à 1 853 000 dollars, se décompose comme suit (en dollars des États-Unis) :

a) Amélioration des installations et des infrastructures	578 000
b) Amélioration de la sécurité et de la sûreté des locaux, y compris la fusion des cellules de sécurité	175 000
c) Amélioration de l'infrastructure, y compris l'infrastructure du central téléphonique et du réseau pour les nouveaux bureaux	1 100 000
Total	1 853 000

32.35 Un montant de 540 000 dollars, soit une diminution de 752 300 dollars, est prévu pour couvrir les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien touchant la maintenance des installations électriques et des systèmes de ventilation et de climatisation, l'entretien général des bureaux sous-régionaux et d'installations diverses (y compris le remplacement du réservoir d'eau chaude/froide du centre de conférences) et l'entretien des œuvres des bâtiments (y compris la rénovation des façades de certains des bâtiments les plus anciens), qui sont nécessaires pour assurer un fonctionnement fiable et efficace des installations, garantir la sécurité et protéger la santé des représentants, du personnel et des visiteurs. La diminution porte essentiellement sur les dépenses afférentes aux gros travaux d'entretien prévus pour les installations électriques.

C. Réseau d'entreprise de l'Organisation des Nations Unies

- 32.36 L'infrastructure de réseau des bureaux régionaux et commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies a fait l'objet d'une importante mise à niveau au cours de l'exercice biennal 2006-2007 pour permettre la visioconférence sur ordinateur personnel, la téléphonie par l'Internet, la continuité des activités en cas de sinistre et l'accès en temps réel aux applications propres à l'ONU telles que le système intégré de gestion et les futurs systèmes liés à l'échange d'informations en matière de sécurité. Dans le cadre de ce projet qui a été coordonné par la Division de l'informatique, à New York, les achats de commutateurs et de routeurs ont été centralisés pour obtenir des prix de gros et ce matériel normalisé a été installé dans tous les lieux d'affectation pour aligner leurs réseaux sur les normes en vigueur au Siège. Comme les réseaux étaient de qualité inférieure dans certains bureaux, il a fallu procéder à des investissements plus importants dans ces lieux d'affectation pour uniformiser les niveaux de qualité afin d'assurer des communications plus solides et plus rapides entre les bureaux. Le projet a été exécuté selon le calendrier prévu, excepté pour la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale qui a enregistré des retards en raison de la crise du Liban. Au cours d'une deuxième phase, deux centres devront recâbler une partie ou la totalité de leurs bureaux pour les doter d'une infrastructure qui permette la visioconférence et la téléphonie par l'Internet. Des ressources sont prévues pour l'Office des Nations Unies à Genève (3 millions de dollars) et l'Office des Nations Unies à Nairobi (500 000 dollars). Les crédits nécessaires à la poursuite de la mise en place des équipements liés à la téléphonie par l'Internet et à la visioconférence dans tous les bureaux seront demandés, s'il y a lieu, dans le cadre des budgets des exercices biennaux à venir.
-